

## B. DROIT DES ÉTRANGERS SIMPLIFIÉ

PROFESSIONNEL : PERSONNEL DES CPAS, DES COMMUNES, DES ASSOCIATIONS...

### OBJET

Cette formation composée de plusieurs modules est née d'un constat : de nombreux professionnels des administrations et d'autres associations questionnent régulièrement le C.R.V.I. sur les matières liées au droit des étrangers.

Vu la complexité de la matière et son évolution perpétuelle, il a semblé opportun de donner aux professionnels les bases et les réflexes à adopter en droit des étrangers, et ce au travers de différents modules (les différents titres de séjour, le regroupement familial, les procédures de protection, l'aide sociale, la nationalité).

Le processus pédagogique consistera en un exposé *ex cathedra* appuyé sur une présentation PowerPoint. Des exemples concrets favoriseront la compréhension et les participants seront encouragés à poser des questions et à partager leurs expériences.

### OBJECTIFS

- ▶ Fournir les bases permettant de comprendre et résoudre les questions posées par la pratique du droit des étrangers.
- ▶ Formuler les principes et les réflexes à adopter dans la matière.

### ASPECTS PRATIQUES

- ▶ **Durée** : 3h par module
- ▶ **Nombre de participants** : maximum 60 personnes
- ▶ **Infrastructure** : Nécessite un tableau permettant de projeter une présentation PowerPoint